COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

des agent·es de la Catégorie C

CAP C

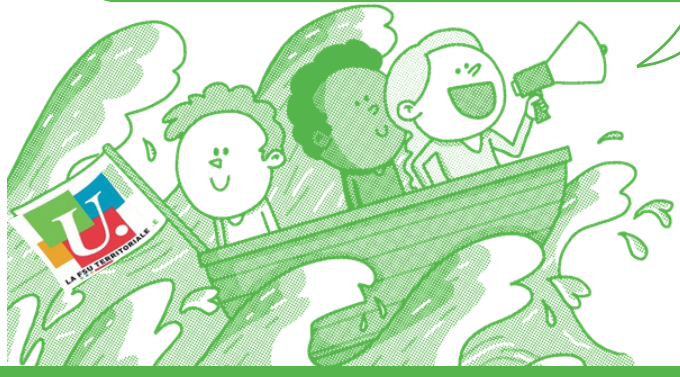


Cher·e collègue,

Du 3 au 10 décembre prochain, nous allons toutes et tous ensemble, élire nos représentant·es à la Commission Administrative Paritaire des agent·es de la Catégorie C (CAP-C).
Alors que nos emplois, nos salaires, nos carrières et nos services publics locaux sont attaqués, ce scrutin est très important pour toutes et tous. Les agent.es de la catégorie C représentent 75 % des effectifs de la Fonction publique territoriale. Au quotidien, elles et ils sont en première ligne auprès des usager.es pour assurer les missions dites «essentielles». Ces missions sont encore trop mal reconnues et considérées : accueil de la petite enfance, entretien ménager ou technique, routes, espaces verts, forestiers-sapeurs, rando-pisteurs, agent.es administratifs, agent.es des collèges, accueil des usagers …

C'est pourquoi notre syndicat FSU est intervenu en faveur :

- *de la défense des acquis liés au temps de travail,*
- *d'une réelle rémunération des astreintes, et l'obtention du paiement de la N.B .I. et des heures sup',*
- *de la défense des agent.es pour faire respecter la dignité professionnelle,*
- *de la défense et du respect des métiers et des qualifications,*
- *de l'obtention des formations proffessionnelles,*
- *de l'accession aux postes après réussite à concours et examens,*
- *de la créations de postes,*
- *du respect de TOUS les congés,*
- *de l'augmentation du régime indemnitaire,*
- *de la défense des agent.es victimes de harcèlement.*



VOTEZ FSU C'EST CHOISIR DES COLLÈGUES DE CATÉGORIE C QUI…

défendent vos droits dans la plus grande transparence, ***s'impliquent*** dans un syndicat responsable, indépendant et « qui a les pieds sur terre ».

NOS REVENDICATIONS :

- **l'augmentation de 20% de la valeur du point** d'indice et l'attribution de 80 points d'indice supplémentaires à l'ensemble des échelons;
- l'indexation des salaires sur le coût de la vie ;
- **la reconstruction des grilles indiciaires** afin de restaurer une progression de carrière significative et **redonner du sens à l'avancement,** pour que l'engagement et l'expérience soient véritablement reconnus ;
- **la reconnaissance de nos métiers** et de nos qualifications
- des avancements et promotions facilités par des critères objectivés et transparents ;
- la **reconnaissance de la pénibilité** des métiers avec une retraite anticipée ;
- un véritable droit à la carrière avec une **formation professionnelle qualifiante** ;
- **l'intégration (avec rétroactivité) de l'indemnité différentielle** dans les cotisations retraites
- **le retour aux 37,5 années de cotisations** pour une retraite pleine et entière dès 60 ans ;
- la mise en place d'une **vraie médecine professionnelle**.

A QUOI SERT LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ?

Si les Lignes Directrices de Gestion l'ont dépossédée des avancements de grade et des promotions internes, la CAP garde cependant un avis pour tout ce qui concerne la carrière des fonctionnaires : refus de titularisation et licenciement pour insuffisance professionnelle, discipline, refus de temps partiel, de disponibilité ou de démission, révision des comptes-rendus d'évaluation professionnelle, refus des demandes de télétravail, examen des refus de certains congés spécifiques ...

Attaché.es au respect de l'information, à la TRANSPARENCE et au principe de neutralité, les élu.es de la FSU Territoriale s'opposent au «clientélisme», au «fait du prince» et assurent votre défense dès que cela est nécessaire.

Garantir et améliorer nos DROITS augmenter les SALAIRES et obtenir de meilleures CONDITIONS DE TRAVAIL

LA FSU TERRITORIALE 34 HÉRAULT

VOS ÉLU.ES FSU AGISSENT POUR :

- *faire respecter les règles statutaires,*
- *l'égalité professionnelle réelle entre les femmes et les hommes,*
- *favoriser les promotions et les avancements,*
- *s'opposer à l'arbitraire de certains employeurs,*
- *défendre les emplois,*
- *la reconnaissance des métiers et des qualifications,*
- *de meilleures conditions de travail,*
- *favoriser le passage en catégorie B,*
- *le remplacement des postes vacants.*



L'ambition d'un véritable service public local passe par le **RESPECT DE SES AGENT.ES DE CATÉGORIE C**. Pourtant, les salaires ne sont pas à la hauteur des qualifications.
Les dernières revalorisations ne couvrent même pas l'inflation qui a déjà fait perdre aux agents près de 25 % de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années.
C'est environ 3 mois de salaires !

CAP C

Uni·es pour agir

LA FSU EST POUR :

- *l'augmentation immédiate de* ***80 POINTS D'INDICE POUR TOU·TES***
- *le* ***DÉGEL ET L'INDEXATION DU POINT D'INDICE*** *sur l'inflation,*
- *un* ***SALAIRE MINIMUM DE 1 800 EUROS NET***
- *une* ***PROMOTION*** *dès l'examen professionnel ou l'obtention d'un concours interne,*
- *un* ***VÉRITABLE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE*** *qui reconnaisse les qualifications,*
- *l'* ***AVANCEMENT DE GRADE GARANTI*** *sur au moins deux grades,*
- *l'* ***ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES***
- *une* ***FORMATION CONTINUE GARANTIE*** *tout au long de la carrière,*
- *l'* ***ABROGATION DU JOUR DE CARENCE*** *et le retour d'une prise en charge à 100 % du Congé de Maladie Ordinaire (CMO),*
- ***LA PRISE EN CHARGE INTÉGRALE DE LA MUTUELLE SANTÉ ET PRÉVOYANCE*** *par les employeurs. pour une protection sociale de haut niveau.*

F.S.U.

Engagé·es au quotidien

Votez FSU

www.snuter34fsu.fr

LA FSU TERRITORIALE HÉRAULT

CONTACT : FSU Territoriale de l'Hérault | Hôtel du Département - Alco 1 - Bureau 3 | 04 67 67 77 04 | 07 83 83 77 65 | fsu@herault.fr | www.snuter34fsu.fr